



LE MAIRE

**Monsieur Jean-Louis BORLOO**

Ministre d'Etat - Ministre de l'Ecologie, du  
Développement et de l'Aménagement durables  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint Germain  
**75700 PARIS**

Villeneuve-Loubet, le 12 juillet 2007

*Nos réf : Cabinet – RC/LM-2007.05.755*

*Objet : Nuisances du Centre d'Enfouissement Technique de la Glacière.*

Monsieur le Ministre d'Etat,

**La commune de Villeneuve-Loubet accueille sur son territoire, depuis maintenant vingt six ans, 300 000 tonnes/an de déchets ménagers et déchets ultimes provenant de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.**

Le premier site, la décharge du « Jas de Madame », de type décharge contrôlée de déchets urbains et assimilés (déchets ménagers et assimilés, déchets industriels banals et boues de station d'épuration) a été exploité de 1981 à 2000. A la fermeture de celui-ci, **un second site « La Glacière », de type Centre d'Exploitation Technique a été ouvert** par arrêté préfectoral du 17 octobre 2000, pour une durée d'exploitation d'environ treize années.

La commune de Villeneuve-Loubet s'est toujours opposée à l'ouverture de ce second site et à ce titre a intenté diverses procédures auprès du Tribunal Administratif de Nice, notamment compte tenu de la perméabilité des terrains se situant au dessus des nappes phréatiques de la rivière « Le Loup » qui alimentent en eau potable la commune de Villeneuve-Loubet (40 000 habitants l'été) et celle de Cagnes-sur-Mer (70 000 habitants l'été).

Par ailleurs, cette décharge se situe en limite immédiate de zones fortement urbanisées, dont le secteur du Village (7 000 habitants) ainsi qu'un site résidentiel d'environ 4000 habitants : « Les Hauts de Vaugrenier ».

Dans un premier temps, le Tribunal Administratif de Nice a fait droit aux craintes formulées par la commune, en suspendant l'arrêté préfectoral d'ouverture du site. Le Conseil d'Etat a pour sa part annulé cette décision, considérant notamment que cette décharge était la seule réponse à la problématique de traitement des déchets du département des Alpes-Maritimes.

.../...

Le Tribunal Administratif a pris acte de cette décision et a nommé, le 19 décembre 2001, deux experts ayant pour mission de fournir sous une année leurs conclusions sur les risques encourus, au niveau de la population et de l'environnement, par l'exploitation de cette décharge.

Il aura fallu attendre le 14 juin 2006 pour avoir **un pré-rapport d'étape des experts, mettant en évidence la perméabilité des terrains aux pollutions**, si les casiers de stockage des déchets perdaient leur étanchéité.

J'ai, dès le 19 juillet 2006, alerté Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, sur les problèmes de santé publique qui pourraient résulter de cette situation, et demandé qu'il veuille bien donner toute suite qu'il jugerait utile.

A ce jour, la situation est toujours en l'état en ce qui concerne les risques de pollution des nappes phréatiques.

Dans le même temps de **nouvelles nuisances sont apparues sous la forme de nuisances olfactives de plus en plus insupportables et irrespirables** dont se plaignent en nombre grandissant les citoyens Villeneuvois de tous quartiers.

Devant ce qui n'était plus un risque mais une pollution avérée de l'air, j'ai demandé le 3 mai 2007 à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse de bien vouloir nommer un cabinet spécialisé pouvant apporter une réponse concrète, objective et rapide à ces nuisances olfactives, afin de déterminer si ces émanations étaient préjudiciables à la santé des Villeneuvois.


Ne constatant aucune réponse au terme de deux mois, **et compte tenu de la pression de la population qui souhaite la fermeture immédiate de cette décharge, je suis amené à vous solliciter pour que vous m'accordiez un rendez-vous** afin de vous communiquer toutes les informations vous permettant de répondre aux attentes de la population Villeneuvoise quant à l'avenir de cette décharge.

Je suis à votre disposition pour répondre à tout moment à un entretien.

**J'ai par ailleurs demandé à mon Député de circonscription, Monsieur Lionnel LUCA, de bien vouloir appuyer ma démarche auprès de vous.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de ma très haute considération.



  
**Richard CAMOU**  
Maire de Villeneuve-Loubet